RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE
MERNEL

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213501752-20260223-2026_009_APD-DE

Date de convocation 17/02/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mmes BRIZOUX Jacqueline, GUILLOTEL Valérie, MM MAHAUD Didier, LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme, Mmes LITWINSKI Maëlle et GABILLARD Noëlla.

Excusés : MM RIAUD Jean-Paul et ALLAIN Thomas.
Secrétaire de Séance : M MAHAUD Didier.

Délibération 2026/009

Objet – PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE – AVENANT APD AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre lié au projet de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque. Cet avenant découle de la modification du programme de travaux validé lors de l'APD. Les incidences économiques portent l'enveloppe des travaux à 970 006 € HT. Cette base d'enveloppe travaux est retenue dans la définition de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le montant de cette rémunération est donc porté à 87 300,54 € auxquels s'ajoutent 13 000 € de mission complémentaire (montant forfaitaire).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (4 abstentions) :

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre lié au projet de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque dans les conditions décrites ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer cet avenant ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Copie certifiée conforme
au registre des délibérations,



Le Maire,
Jean-Yves INIZAN.